

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du : treize octobre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

**Présents ou représentés** : Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Michel MOYNIER, Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Aimé LAFFON, Melle Irène BENARD, MM. Alain SABLAIROL, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Mme BARBANSON Yvette, MM Bernard GEA, Louis VIC, Gérard CRIBAILLET .

N° 79

**OBJET** : ASSISES DE LA NARBONNAISE ET PUBLICITE DU PROJET  
D'AGGLOMERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Rapporteur expose :

Par délibération n° 62 du 30 juin 2003, le Conseil communautaire a adopté le projet d'agglomération de la Narbonnaise « Horizon 21 ».

Il y était précisé que conformément aux dispositions de l'article 2 alinéa 2 du décret du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération, ce projet « fera l'objet d'une large diffusion et d'une publicité sur l'ensemble du territoire communautaire, par le biais des Assises de la Narbonnaise qui auront lieu à l'automne prochain d'une part, d'un document de synthèse mis à disposition des habitants d'autre part ».

La même délibération adoptait le principe de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département afin de concrétiser cette action.

Le budget prévisionnel s'établit à 31 030,00 €

**En conséquence, je vous propose :**

- de solliciter l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Aude afin d'obtenir les subventions correspondantes indiquées dans le plan de financement ci-annexé.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

M. Michel MOYNIER.